

V1-08/2024

PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION

FORMATION INITIALE TRAVAUX EN HAUTEUR

Port des EPI et progression sur site équipé

PUBLIC VISE

- Toute personne expérimentée ou non, appelée dans le cadre de ses fonctions, de manière exceptionnelle ou régulière, à effectuer des travaux en hauteur sur site équipé et sécurisé.

PRE-REQUIS

- Présenter les **aptitudes physiques** et médicales requises et être âgé au minimum de **18 ans**.

OBJECTIFS

Être capable :

- D'identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collectives et individuelle).
- Savoir utiliser les équipements de protection individuel (EPI) concernant le travail en hauteur et être capable de vérifier le matériel afin de détecter toute anomalie.
- Choisir un ancrage approprié.
- Utiliser un système de liaison.
- Assurer la surveillance des travailleurs.

PROGRAMME PRECIS DETAILLE ET SEQUENCE

Législation sur les travaux en hauteur

Matériel et Normes

Caractéristiques des moyens de protection collective :

- Moyens fixes et mobiles
- Appareils d'élévation de personnes
- Balisage et signalisation

Caractéristiques des moyens de protection individuelle :

- Classes d'ancrages
- Anti-chutes
- Absorbeurs d'énergie
- Harnais et accessoires de liaison
- Pratique des nœuds sur corde

Choix d'un dispositif de protection individuelle :

- Etude des risques
- Accrochage du harnais
- Facteurs de choix du dispositif de protection
- Conséquence d'une chute
- Vérification et autocontrôle

V1-08/2024

Principes physiques liés à la chute de hauteur :

- Facteur chute
- Force choc
- Tirant d'air

Vérification réciproque**MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT****Formation théorique en salle (4 heures) :**

Animation par le formateur et exercices en groupe.

Le formateur utilise des vidéos pour l'enseignement des nœuds, des poids et des figurines pour la démonstration des principes physiques, des QCM et supports papiers pour l'intégration des notions théoriques.

Formation pratique (3 heures) :

Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, démonstration par le formateur.

Ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur (sur site, équipés des moyens traditionnels utilisés).

- Exercices pratiques d'interventions en hauteur avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires ;
- Exercices adaptés au poste de travail et à l'activité de l'entreprise.

Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique :

- Evaluation des risques, choix des mesures de protection, utilisation des EPI, mises en situations, contrôle des connaissances et savoir-faire du stagiaire.

Le site de formation est équipé de plusieurs ateliers techniques comme des toitures à faible et forte pente, une falaise, une structure métallique avec pylônes de 9 et 6 mètres.

L'encadrement de la formation est assuré par un professionnel de la formation en grande hauteur, qualifié et reconnu au niveau national.

DEROULEMENT DU STAGE

Dates de formation : A déterminer

Durée de la formation : 7 heures

Nombre de stagiaires maximum : 8

Logistique : Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adaptée.

Les EPI normés sont fournis par AAF (casque, harnais de sécurité, liaisons antichute...).

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RESULTATSDurant la formation :

La présence du stagiaire sera chaque jour notée sur une feuille d'émargement.

Evaluation des connaissances et du savoir-faire tout au long de la formation.

A l'issue de la formation :

Un questionnaire permettra à chacun des participants de noter par des questions fermées leur appréciation du cadre d'accueil et du formateur.

Une attestation et une carte de validation de la formation sont délivrées aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

Une attestation et une carte de suivi de formation sont délivrées aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation mais n'ayant pas satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

V1-08/2024

Prise en charge :

Plan de développement des compétences de l'entreprise, OPCO, Fonds propres
Autres financements : nous consulter

Renseignements & inscriptions

PARRIN Maryline, Responsable Administrative
06.92.66.93.32
maryline.aaf@gmail.com

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter